stances atténuantes, est condamné à sept ans de réclusion.

Défenseur : Mᵉ Trentesaux.

3e affaire : *Faux en écriture.* — Les accusés sont les nommés Georges Haberschille, employé du chemin de fer du Nord, et Eugénie Pottier, femme Haberschille.

Le 6 novembre 1870, M. Stievez, notaire à Landrecies, expédiait le par chemin de fer à son collègue, M. Savigny, de Sedan, une somme de 9,992 fr. 55 c., le tout renfermé dans un sac de toile ficelé et cacheté ; les billets de banque se trouvaient placés dans une enveloppe.

Or, pendant que l'instruction commençait, une autre information se terminait à Hirson, et le nommé Haberschille, employé aux écritures, était accusé d'avoir soustrait dans une expédition de valeurs une somme de 570 fr., et, quelques heures plus tard, on trouvait en ses mains plusieurs billets signalés par M. Stievez.

Le 7, M. Savigny informait par dépêche M. Stievez que l'enveloppe était bien dans le sac, mais qu'elle ne contenait pas de billets. M. Stievez était sûr de ne pas s'être trompé. Il porta plainte. Une enquête fut ouverte par les agents de la police du chemin de fer.

M. Stievez, qui avait conservé les numéros des billets adressés à son collègue, les signala aussitôt.

Comme employé du télégraphe, Haberschille avait intercepté la dépêche annonçant le vol pour gagner du temps, et pendant ce délai, il gagnait à pied la Belgique, accompagné de sa femme.

Les deux époux furent arrêtés le même jour.

La femme, accusée de complicité, nia sa participation au crime; le mari est entré de suite dans la voie des aveux.

Haberschille est condamné à cinq ans de travaux forcés, sa femme est acquittée.

Défenseurs, Mᵉˢ Lamiche et de Coussemaker.

Partie civile au nom de la Compagnie du chemin de fer : Avocat, Mᵉ Dubois; avoué, Mᵉ Dussolian.

Belgique

On lit dans l'*Impartial de Soignies :*

Vendredi, vers sept heures et demie du soir, une main criminelle a tenté d'incendier le collége St-Vincent.

Un élève, nommé Léonard, descendait de la chapelle, lorsqu'il vit un inconnu vêtu en bourgeois qui débouchait de l'escalier principal. Il l'interpella, mais, au lieu de lui répondre, celui-ci lança un coup de sifflet strident et s'enfuit précipitamment.

Léonard donna l'alarme aussitôt au réfectoire, où les professeurs et les élèves étaient occupés à souper. En un instant tout le monde fut sur pied et l'on visita l'établissement de fond en comble.

En arrivant au grenier du bâtiment de l'est, un des professeurs, M. Lissence, se trouva en présence d'un brasier composé de copeaux placés au pied d'une jambe de force de la charpente, laquelle flambait déjà.

Aux cris de M. Lissence, les secours arrivèrent, et l'on parvint à maîtriser l'élément destructeur.

La justice étant saisie de cette affaire, nous devons nous abstenir des réflexions auxquelles ce sinistre événement donne lieu, surtout après les lettres infâmes et comminatoires qui sont adressées au collége St-Vincent depuis plusieurs mois.

—

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le gouvernement des Pays Bas vient de constituer la commission néerlandaise à l'Exposition universelle de 1878 :

» Président d'honneur : S. A. R. Mgr le prince Henri des Pays-Bas; président : le chevalier G. J. G. Klerck, président du Conseil d'administration de l'institut royal des ingénieurs à La Haye; vice-président : le chevalier C. Hartsen, membre de la première chambre des Etats-généraux, à Amsterdam.

» M. M. Coster, membre de la commission supérieure, a été désigné comme commissaire délégué à Paris. »

—

Le hasard vient de révéler un cas de *bigamie* assez curieux.

Une pauvre femme de la commune de T.., ayant à se pourvoir de l'autorisation martiale pour toucher sa part d'un modique héritage se mit à la recherche de son légitime conjoint, qui l'avait abandonnée depuis un grand nombre d'années, sans qu'elle eût plus jamais entendu parler de lui.

Notre Ariane finit par retrouver les traces du fugitif et apprit qu'il était mort à Henri-Chapelle, le 27 septembre 1864.

Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction en apprenant, en même temps, que son volage époux, au lieu d'une, laissait deux veuves.

Cet individu, du nom de Pierre-Joseph S., né à Verviers, le 4 germinal an XIII de la République, s'était marié à Chératte, avec Elisabeth A., le 25 février 1846.

Et, le 21 juin 1858, il contractait, devant l'officier de l'état-civil de Baelen, canton de Limbourg, un second mariage.

Il est fort heureux, pour le héros de cette véridique histoire, que ses extra-conjugaux n'aient pas été connus avant 1864, époque de son décès. Car il aurait, probablement, fait connaissance avec les travaux forcés.

—

Un drame horrible et qui jette un jour bien lugubre sur certains intérieurs d'ouvriers, s'est déroulé, jeudi soir, à Dampremy.

Un houilleur, le nommé Joseph Barbut, avait quitté, depuis quelques temps, le toit conjugal, laissant toutes les charges de la famille sur sa femme.

Celle-ci, modèle de courage et de conduite, travaillait, fatiguait et peinait pour élever les enfants, autant et si bien qu'elle tomba malade.

L'autre, au contraire, traînait de cabaret en cabaret une existence toute entière vouée à l'ivrognerie. Finalement, il estima que sa vie valait tout au plus quelques grains de poudre. Jeudi soir, vers 7 heures, il se tira un coup de fusil dans la direction du visage. Il tomba pour ne plus se relever. L'explosion avait était telle que ce n'est qu'à trois mètres du lieu ou gisait le cadavre, et après bien des recherches, qu'on retrouva la partie de la face qu'elle avait emportée.

La nuit même, la malheureuse qui avait eu tant à souffrir durant la vie de ce gueux auquel l'unissaient les liens du mariage,— rendait le dernier soupir entourée de ses enfants.

Faits Divers

— Les drames de Bagneux. — De nouveaux bruits circulent, annonçant l'arrestation de Moyaux; ces bruits, dit le *Petit Journal*, ne se sont pas plus confirmés que les précédents.

De nombreux agents ont parcouru Bagneux et ses environs. Plusieurs maisons et des carrières ont été fouillées, mais sans résultat.

Ce matin, M. Minard, le beau-père de Moyaux, est demandé au cabinet de M. Prinet, juge d'instruction, ainsi que les témoins Bancelin, Chaplain et Hébert, le cafetier de Bagneux.

Mᵐᵉ Moyaux et sa sœur seront également entendues, ainsi que l'ami de Moyaux, rue des Francs-Bourgeois.

Moyaux aurait adressé une lettre à un journal du soir pour annoncer que définitivement il se jetait dans la Seine, à Asnières.

Voici cette lettre qu'un jeune homme aurait trouvée dans la boue, rue Vieille-du-Temple :

« Boulogne-sur-Seine,
» 24 février 1877.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Je suis un lecteur assidu de votre journal; aussi je suis au courant de tout ce qui se dit sur mon compte. Je vous écris ces mots, que vous pourrez insérer dans votre journal. Ayant manqué mon coup pour tuer ma femme et mon beau-père, ma position n'est plus tenable, et je vois que je finirai par tomber dans les mains de la police; mais, comme je ne veux pas qu'ils me tiennent vivant, je sors de ma retraite, et vais aujourd'hui me jeter à l'eau sur le pont d'Asnières. Quand vous recevrez ma lettre, que je charge un ami sûr de porter dans la boîte de votre journal, les flots m'auront emporté dans l'autre monde.

» A vous mon dernier salut, monsieur le directeur.

» V. Moyaux. »

Il y a tout lieu de croire que cette lettre est le fait d'un mystificateur.

Il a été décidé qu'une somme de 500 francs serait offerte à l'agent de la sûreté qui parviendrait à découvrir la retraite de l'assassin de Bagneux.

— Une bien triste nouvelle pour le département du Tarn-et-Garonne. Le phylloxera vient d'y faire son apparition MM. d'Aiguillon, de Beauquesne, Brunel, Pierre Teuillé, membres de la Société des Agriculteurs de France, et M. Prosper Lafitte de Lajoannenque, ont constaté la présence du fléau dans un vignoble de la commune de Dunes, canton d'Auvillars.

C'est on ne peut plus inquiétant pour le pays tout entier.

La France, possède 2 millions 500,000 hectares de vignes. Leur produit annuel est évalué à 1,500 millions, soit le 5ᵉ environ du revenu agricole qui est estimé 8 milliards. *Aujourd'hui, 500,000 hectares sont atteints par la maladie.*

TRIBUNAUX

UNE MANŒUVRE ÉLECTORALE

A Sérézin, dans le département de l'Isère, le 8 octobre dernier, les élections municipales venaient de s'accomplir; les nouveaux conseillers étaient convoqués pour choisir un maire et nommer un adjoint.

L'ancien chef de la municipalité avait contre lui une opposition assez vive; mais il avait pour lui un membre influent du conseil, le médecin du village, M. Polosson. L'influence de M. Polosson était-elle bien redoutable ? Craignait-on que son avis n'entraînât un grand nombre de voix? Redoutait-on enfin la contagion de l'exemple ?

Toujours est-il qu'un petit complot avait été préparé pour éloigner le médecin. Le moyen est original, il mérite d'être signalé. Non que nous le recommandions aux imitateurs, certes ? On va voir ce qu'il en coûte pour mettre en œuvre certaines inventions par trop ingénieuses. Mais enfin, c'est une scène de mœurs électorales qui a toute la saveur de l'inédit.

Voilà donc, dans la matinée, M. Polosson achevant sa tournée quotidienne et rentrant au bourg pour voter.

Il se dispose à entrer dans la mairie, quand un de ses fils, qui le cherche depuis une demi-heure, parvient à le rejoindre et s'écrie :

— Père, mon frère Maurice est très-malade : voici une dépêche du docteur Ollier. Il faut partir pour Lyon par le premier train !

M. Polosson saisit la dépêche. Elle est datée de Lyon, gare de Perrache, et contient ces deux lignes :

« Viens de suite. Maurice chûte grave. Lésion interne de la colonne vertébrale.

» Ollier. »

Le docteur part pour Bourgoin en voiture, espérant arriver à temps pour prendre le train de Lyon. A Bourgoin, on lui annonce que le train vient de partir.

Cependant deux de ses fils, qui habitent avec lui, ont pris les devants aussitôt que le télégramme leur est parvenu. Ils arrivent à Lyon, ils se présentent chez le docteur Ollier :

— Qu'est-il arrivé à Maurice?

— Mais, rien que je sache, répond M. Ollier; j'ai vu votre frère hier encore, et je vous assure qu'il était en fort bonne santé.

— Mais ce n'est donc pas vous qui nous avez envoyé une dépêche ?

— Aucune ?

C'était une mystification.

Pour plus de sûreté, on se rend à l'Hôtel-Dieu, où M. Maurice Polosson travaille en qualité d'interne. On le trouve là, fort occupé, mais, du reste, complètement tranquille et la colonne vertébrale intacte.

Une plainte est déposée au parquet. Mais pendant ce temps le médecin de Sérézin était toujours à Bourgoin, attendant le convoi de Lyon, et l'élection du maire s'effectuait sans lui.

Il restait à savoir quel était l'auteur de la dépêche.

La rumeur publique désigna un tailleur du nom de Fabre. La justice découvrit que Fabre s'était rendu à Lyon, qu'il y était resté juste le temps nécessaire pour envoyer du bureau de la gare de Perrache les deux lignes alarmantes.

Fabre avait fait couper sa barbe; mais l'employé du télégraphe, avec lequel on le confronta, déclara catégoriquement le reconnaître.

Le tailleur comparut devant le tribunal de Bourgoin, sous la prévention de délit de fausses nouvelles. Il fut condamné à un emprisonnement de six mois.

Fabre a interjeté appel et il n'a pas à s'en repentir, puisque la Cour de Grenoble réduit sa peine à quatre mois de prison.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décrets convoquant le collége électoral de la 2ᵉ circonscription de l'arrondissement de Bordeaux, à l'effet d'élire un député; — convoquant les électeurs des cantons d'Olmi-Capella (Corse), de Montréjeau (Haute-Garonne), de La Fresnaye (Sarthe), de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général; — convoquant les électeurs du canton de Saint-Yrieix (Haute Vienne), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement.

Décret portant règlement d'administration publique, en exécution de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge.

Décret nommant un professeur d'hygiène à la faculté de médecine de Montpellier.

Décret nommant un juge de paix à la Martinique.

—

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« M. le marquis de Caux, et Mme la marquise de Caux (Adèlina Patti) se sont présentés chez M. le président du tribunal civil pour la tentative de conciliation voulue par la loi.

» Cette conciliation n'ayant pu avoir lieu, M. le président a rendu une ordonnance autorisant Mme la marquise de Caux à former sa demande et provisoirement se retirer chez sa sœur, Mme Stakosch. L'ordonnance donne, en outre, à Mme la marquise de Caux l'autorisation de chanter, pendant l'instance, à Paris, Vienne, Londres et dans les autres villes pour lesquelles elle a des engagements. »

—

Conseil municipal de Paris, séance du 27 février. Présidence de M. Bonnet-Duverdier. L'administration est autorisée à louer divers locaux pour y installer des classes enfantines, dont la direction sera confiée à des institutrices.

A propos de l'approbation donnée à une convention à passer entre la ville et l'Etat, relativement à la nouvelle délimination des services militaires au bois de Vincennes, M. Harant rappelle qu'il a signalé l'année dernière l'occupation gratuite des terrains par congrégation tenant à Paris une école qui, n'étant ni primaire ni secondaire, forme cependant des bacheliers.

« M. le préfet de la Seine déclare qu'il tiendra toujours la main à ce que les prescriptions de la loi soient observées dans les établissements scolaires.

» M. Rigaud demande qu'elle est la situation légale du cercle militaire établi dans le sous-sol de l'église Saint-Augustin, ainsi détourné de sa destination. M. le préfet de police répond qu'il fera faire une enquête.

Le Conseil invite M. le préfet de la Seine à changer d'urgence les noms des rues St-Arnaud, de Morny, Magnan, Abbatucci, Billault et celui du Boulevard Hausmann, sont émis des vœux pour substituer de nouvelles dénominations.

» M. le préfet n'admet pas que les Conseils municipaux aient le droit de donner des noms aux voies publiques, ce droit appartient aux maires. »

—

Hier soir a eu lieu le dîner annuel de la Chambre anglaise de commerce de Paris.

—

La fête de bienfaisance donnée à l'opéra, a tenu tout ce qu'elle promettait. On s'accorde à dire que les splendeurs déployées aux yeux des spectateurs, dépassent tout ce qu'on a vu jusqu'à présent, malheureusement la duchesse de Magenta, retenue par la maladie du duc de Castries, n'a pu y assister.

Le maréchal de Mac-Mahon est venu à l'heure annoncée, et a tenu réception.

—

Petite bourse du soir :
3 0/0 73,35. 25. 27 1/2.
Emprunt 106,50. 55. 42 1/2. 47 1/2.
Turc, 12.27 1/2. 30. 16 1/4. 17 1/2.
Egyptienne 6 0/0. 179 37. 178,12.
Banque ottomane 378,75. 378,12.
Italien 71,85.
Chemins égyptiens 286,12.
Extérieure 11 5/16.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 27 février, 8 h. 40 s.

Le journal le *Télégraphe* reçoit une dépêche de Constantinople, annonçant qu'une révolution vient d'éclater dans le palais du grand-vizir. Edhem pacha et le Cheik ul Islam seraient remplacés.

Nous n'avons, dit le *Télégraphe*, aucune confirmation.

Florence, 27 février.

L'Empereur et l'Impératrice du Brésil ont visité ce matin les travaux de la façade du Dôme et d'autres monuments.

Ce soir, l'Empereur s'est rendu à l'Observatoire pour voir l'éclipse de lune.

S. M. part dans la soirée pour Pérouse où il visitera les principaux monuments.

Montpellier, 27 février.

Chabre auteur d'un double assassinat commis le 17 novembre dernier sur la femme et sur sa belle-mère, a été condamné à mort aujourd'hui par la Cour d'assises. L'exécution aura lieu à Montpellier.

Constantinople, 27 février.

L'accord s'est définitivement établi aujourd'hui entre la Porte et la Serbie, conformément aux indications télégraphiées hier. Le protocole sera décidément signé demain. Il contiendra les trois points suivants : 1° *Statu quo ante bellum*, 2° amnistie; 3° évacuation du territoire serbe dans les 12 jours. Le gouvernement serbe remettra ensuite à la Porte une note au sujet des garanties dans laquelle seront mentionnées les quatre points connus; savoir : Défense d'élever de nouvelles fortifications le drapeau ottoman flottant à côté du drapeau serbe; égalité de traitement pour les Israélites, engagement à prendre par la Serbie, d'empêcher la formation de bandes armées. Il ne sera pas question de résidence d'un agent turc à Belgrade, et la question du Zvornik sera laissée de côté.

Le prince Milan enverrait au grand-vizir un télégramme dans lequel il approuverait les conditions de paix arrêtées. La Porte de son côté, prendrait acte des déclarations de la Serbie, et le Sultan édicterait un nouveau firman.

Londres, 27 février.

Chambre des communes. — M. Bourke dit que le gouvernement n'a reçu aucune information sur la nouvelle, donnée par le *Times*, touchant la démobilisation de l'armée russe.

Londres, 27 février.

Des renseignements certains démentent la nouvelle du *Times* sur la décision du conseil de Saint-Pétersbourg, de démobiliser l'armée russe.

Londres, 27 février, 2 h. soir.

Le *Times* publie une dépêche de St-Petersbourg 26 février, annonçant qu'un conseil extraordinaire des ministres présidé par l'Empereur et auquel assistait le général Ignatieff, a eu lieu. On assure que dans ce conseil on aurait décidé de démobiliser l'armée du Sud, aussitôt après la signature de la paix entre la Turquie, la Serbie et le Monténégro.

Londres, 27 février 2 heures 20 m. soir.

La hausse qui a eu lieu aujourd'hui, à la Bourse, a été produite par la dépêche du *Times* annonçant que la Russie avait décidé de démobiliser ses troupes, après la signature de la paix entre la Turquie, la Serbie et le Monténégro.

Londres, 27 février, 4 h. 20, soir.

L'*Office Reuter* déclare avoir reçu des renseignements authentiques qui ne confirment nullement la nouvelle donnée par le *Times*, d'une décision prise hier en conseil à St-Pétersbourg, pour la démobilisation de l'armée russe.

Londres, 27 février 6 heures. 15 m. soir.

Chambre des Communes. — M. Bourke, sous-secrétaire parlementaire au ministère des affaires étrangères, répondant à M. Wolf, dit que le gouvernement n'a reçu aucune confirmation du télégramme de Saint-Pétersbourg, publié dans la seconde édition du *Times*, annonçant la démobilisation de l'armée russe.

L'ambassadeur de Russie, M. le comte Schouwaloff, n'avait lui aussi, reçu cette après-midi aucune information à cet égard.

Buda-Pesth, 27 février.

Le cabinet Tisza, après avoir été renommé s'est présenté aujourd'hui devant les deux chambres. Le président du Conseil a fait un exposé de la crise et déclaré que le gouvernement accepte la responsabilité du compromis conclu avec l'Autriche.

A la première Chambre M. Majlath ; à la seconde, M. Sennyey ont expliqué les motifs par lesquels ils avaient décliné la mission de former un cabinet.

Buda-Pesth, 27 février.

Le *Journal officiel* publie des lettres autographes de l'Empereur d'Autriche, relatives à la réinstallation du cabinet Tisza.

Saint-Pétersbourg, 27 février.

Le *Goloss* déclare que la conclusion de la paix entre la Turquie et la Serbie ferait rentrer la question d'Orient dans la même phase que celle ou elle se trouvait à l'époque de l'accord survenu à Berlin.

Le journal russe ajoute que l'on serait alors forcé de poser la question de l'amélioration du sort des chrétiens de la Turquie.

Vienne, 27 février.

La *Politische correspondenz* dément, d'autre part, les bruits d'une action militaire immédiate de la Russie et dit que des démarches énergiques sont toutefois en perspective.

La décision dépend de la réponse des puissances à la circulaire Gorthschakoff.

La réponse de l'Angleterre est attendue vers la fin de la semaine.

Washington, 27 février, s.

La Chambre des représentants a adopté un projet de loi pourvoyant provisoirement à la vacance dans la présidence des Etats-Unis, dans le cas ou aucun des deux candidats ne serait pas proclamé le 4 mars. Le projet de loi porte que le président du Sénat prendra la présidence s'il possède les qualités requises par la Constitution, sinon ce sera le président de la Chambre, et si ces deux personnages sont atteints par un cas d'incapacité, ce sera alors le secrétaire d'Etat.

Le Sénat a adopté le bill autorisant le gouvernement d'accepter le monument à la liberté offerte par la France.

Washington, 27 février, soir.

La commission électorale a rejeté, à l'unanimité, les certificats de votes de la Caroline du Sud qui favorisaient M. Tilden, et elle a décidé par 8 contre 7 que les votes de cet état seraient comptés pour M. Hayes.

Tarragone, 27 février.

Le roi Alphonse XII arrivera ici aujourd'hui ou demain. Il restera un jour dans notre ville et trois à Barcelone.

Il se rendra ensuite à Rosas et aux Iles Baléares.

Le temps est beau et la mer superbe.

Madrid, 27 février, 6 h. 40 s.

Une dépêche officielle de la Havane annonce la pacification complète des Cinco-Villas.

New-York, 27 février.

Le bureau météorologique du *New-York-Herald* annonce un mauvais temps probable avec tempête sur les côtes de la Grande-Bretagne et de France à partir de Jeudi 1er Mars.

DERNIÈRE HEURE

Constantinople, 28 février.

L'armistice avec le Monténégro est prolongé de 20 jours.

Belgrade, 28 février.

Les conditions de paix ont été soumises, aujourd'hui, à la Skoupchtina: l'acceptation des conditions est très-probable.

COMMERCE

Avis divers

Anvers, 27 février

Café. — Le marché est en meilleur tendance. On a fait de première main 595 balles Brésil, ordinaire à bon ordin. à 44 cents ent. par 1/2 kil.

Céréales. — Marché en général ferme avec peu d'affaires. On a fait du froment Polish de 26 à 27 1/2; Californie 30 1/4 à 30 1/2.

Laines. — On a fait 178 balles laines de la Plata en suint.

Pétrole. — Marché calme. On a fait le disp. 32 1/2; le cour. du mois 32 1/2 mars 31 1/2; On cote : disp. 32 1/2; mars 32 ; avril 32 ; sept. 34 1/2; 4 dern. mois 35 1/2.

Havre, 27 février.

Deux heures. — Malgré le chiffre limité des recettes, aux Etats-Unis, notre marché aux cotons continue d'être peu animé, et les cours restent faibles et irréguliers, surtout pour les classements au-dessus de très ordinaire, toujours négligés, vu leur abondance. La consommation et l'exportation n'ont acheté ce matin, que quelques lots en provenances d'Amérique disponibles, sur la base de fr. 78 le très ordinaire New-Orléans.

Quatre heures. — Notre marché aux cotons se ferme avec aussi peu d'entrain que ce matin.

Les ventes notées jusqu'à heures, vont, en somme, à 236 B., la totalité en provenances des E.-Unis disp., à divers prix.

A terme, les affaires sont retombées dans le calme.

Pas d'affaires en cafés, aujourd'hui, acheteurs et vendeurs se tenant simultanément sur la réserve, par continuation.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 27 février 1877 :

La spéculation a accueilli avec une indifférence égale les télégrammes optimistes et même pessimistes à l'aide desquels on espèrent les nouvoir.

La situation de place ne permettait pas un mouvement plus large, que celui qui s'est produit hier. On avait essayé hier soir de lui donner plus d'étendue; en présence de l'inutilité évidente des efforts tentés dans ce but on a dû y renoncer.

L'écart entre les cours extrêmes de nos rentes n'a été que d'une dizaine de centimes et elles ferment comme hier, à 02 c. 1/2.

On a fait acheter par les recettes générales 19,700 fr. le 3 0/0 et 57,000 fr. de 5 0/0.

Le report sur nos deux rentes est inférieur à 0,05 centimes.

Le 5 0/0 italien ferme à 71,72 1/2, en baisse 0,07 1/2.

Cours faibles sur les affaires ottomanes, égyptiennes et espagnoles.

Le Crédit foncier clôture comme hier; une tentative faite pour le ramener à 600 n'a pas réussi.

Les Chemins autrichiens étaient au-dessus de 500 quand nous avons commencé à en conseiller la rente; ils sont maintenant à 472,50. Nous ne parlerons jamais à nos lecteurs que des émissions sur lesquelles il nous aura été fourni des renseignements suffisants pour que nous puissions les recommander sans craindre de déceptions dans l'avenir.

Nous avons dû garder le silence sur les deux affaires actuellement en cours d'exécution.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris.

du 27 février.— 6 heures du soir

Huile de colza	93	..	..	Rentes	100	..	à 101 .
id. courant	92	25	..	Portes 3 m. c.	59	75	.. ..
id. mars	92	75	..	id. mars	60	..	.. ..
id. avril	93	50	..	id. avril	60	50	61 ..
id. 4 dern.	90	75	..	id. mai juin	62	75	.. ..
id. 4 d'été	92	85	..	id. 4 de mai	63	75	.. ..
Huile de lin d.	71	..	..	Parisie sup.	57	50	.. ..
id. courant	71	..	..	id. mars	57	50	75 ..
id. mars	71	..	..	id. avril	58	25	.. ..
id. avril	71	50	..	id. mai juin	60	..	.. ..
id. 4 dern.	72	50	..	id. 4 de m.	61	..	.. ..
id. 4 d'été	74	50	..	Darblay	61	..	.. ..
Spiritueux d.	..	..	..	Blés courant	27	95	.. ..
id. courant	62	50	..	id. mars	27	75	.. ..
id. 4 dern	..	..	..	id. avril	27	75	28 ..
id. mars avril	64	75	..	id. mai juin	28	50	25 ..
id. 4 d'été	63	75	..	id. 4 de m.	30	..	.. ..
Sucre 88 d. 10 13	72	50	..	Seigle courant	20	..	.. ..
id. 7/9 disp	78	50	..	id. mars	19	50	75 ..
id. blanc 3 c.	82	50	..	id. avril	19	75	.. ..
id. mars	81	82	25	id. mai juin	19	75	20 ..
id. avril	81	81	..	id. 4 de m.	20	..	.. ..
id. 4 de mai	82	50	..				

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
de COLLO (Algérie)

Société anonyme. — Capital : 5 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le marquis d'Assas, Propriétaire;
Le Brun de Virloy, Ingénieur civil des Mines;
Guntzberger, Administrateur des Houillères de St-Eloi;
Comte de Vallerton ✠, Maître de forges;
de Nomaison, Ingénieur, Directeur des Mines de Lachapelle;
de Belcour ✠, ancien capitaine, Chef de Bureau Arabe en Algérie.

SOUSCRIPTION
à 8,000 ACTIONS de 500 francs

Pendant la période d'organisation des travaux, les actions reçoivent un intérêt de 6 pour cent, soit 30 francs par an.

L'action de la *Compagnie des Minerais de fer magnétique de Collo* constitue un placement de premier ordre et de tout repos. Ces minerais sont de qualité absolument supérieure, égaux à ceux des gîtes si renommés de Suède et de Motta.

L'exploitation qui aura lieu *à ciel ouvert* fournira aisément 200,000 tonnes par an.

Le prix de revient de la tonne est fixé à 7 francs par les Ingénieurs. Le prix de vente des minerais similaires est de 17 fr. En le réduisant à 14 francs afin d'éviter tout mécompte, il reste, au profit de la Société, *un bénéfice* de 7 francs par tonne, soit pour 200,000 tonnes, un bénéfice total annuel de UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS.

D'après ces calculs, l'action recevrait un dividende de 140 francs, représentant un revenu de plus de vingt-cinq pour cent.

Prix de Souscription : 500 francs

On verse : En souscrivant. . 100 francs
Le 5 avril . . . 150 francs
Ensemble : 250 francs

Les autres versements seront appelés ultérieurement.

Après le deuxième versement, il sera délivré des Titres définitifs libérés de 250 francs.

La Souscription sera ouverte les *Mardi 6* et *Mercredi 7* mars.

A PARIS (Au siège social 51, rue de Provence. Chez M. Alfred PAZ, banquier, 16, rue de la Grange-Batelière.

Et chez tous les Banquiers, Agents de change et Changeurs, de Paris et des Départements.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

708—13144

Le sieur Larret, de Paris, atteint d'un asthme depuis plusieurs années, ne pouvait rester coucher sans éprouver des suffocations violentes qui menaçaient de l'étouffer; depuis près de trois années, il était réduit à passer la nuit dans un fauteuil. Sur les conseils du professeur Leconte, il fit usage des cigarettes indiennes, de MM. Grimault et Cᵉ; le soulagement fut immédiat : dès ce moment les suffocations cessèrent; il put se coucher, et chaque fois qu'il éprouvait un accès, l'aspiration de quelques bouffées de fumée de Cigarettes suffisait pour le calmer. Dépôt dans les principales pharmacies. 13150

TAMARINDIEN
GRILLON
Fruit laxatif rafraîchissant
s. CONSTIPATION et Hémorrhoïdes
Pᵗᵉ 25, r. Grammont, Paris.—Bᵗᵉ 2.50. Poste 2.75
Roubaix, Deschodt, ph., 20, Grand-Rue. 1277

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Capital 120,000,000
Agence de Roubaix et Tourcoing
15, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Intérêts bonifiés aux déposants
A vue en Comptes de Chèques 1 0/0
Bons à échéance de 3 à 5 mois 1 0/0
» 6 à 11 » 2 0/0
» 1 an à 23 » 3 0/0
» 2 ans à 5 ans 5 0/0

GOUTTE & RHUMATISMES
Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus et chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris.—*Exiger les nouvelles marques de garantie.* Sous-dépôts dans les pharmacies.
Dépôt pour Roubaix, Pharmacie Sébert, contour de l'église St-Martin. 12321

Refusez toute Contrefaçon
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du Dr Du Barry :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en gros sesso, constipation, diarrhée, dysenterie coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est, en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.—85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consompton pulmonaire avec toux, vomissements constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropsie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil.; 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 288 tasses, 32 fr.; de 576 tasses, 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Cœille, pharmacien Grand-Place; Morelle-Bourgeois; Deulin-taines, épicier sur la place; Léon Danjoy, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cᵉ Place Vendôme, 26 à Paris.